



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/22-0304

CFVU DU 17 MARS 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD SPECIFIQUE DE DOUBLE DIPLÔME EN ARCHÉOMÉTRIE ENTRE L'UBM ET L'UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA RELATIVE AU MASTER DE LA MENTION ARCHÉOLOGIE, PARCOURS ARCHÉOMÉTRIE.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 mars 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'ACCORD SPECIFIQUE DE DOUBLE DIPLÔME EN ARCHÉOMÉTRIE ENTRE L'UBM ET L'UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA RELATIVE AU MASTER DE LA MENTION ARCHÉOLOGIE, PARCOURS ARCHÉOMÉTRIE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 24/03/2022.*

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	31
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.